

Barbara ROMAGNAN

Députée du Doubs

**PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
VOLET « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE »
RAPPORT D'AUDITION**

AUDITION N°3

« MAMAN TRAVAILLE »

MME MARLÈNE SCHIAPPA

ETAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :
MME HELENE BONVALOT ET MME ANAÏS LUNET

~ ~ ~

JEUDI 20 JUIN - 13H30

(SALLE 6550)

Présentation de l'association

Genèse de « Maman Travaille » : après la naissance de sa première fille en 2007, Mme Schiappa travaillait alors dans la publicité et a rencontré des difficultés multiples pour faire garder son enfant.

C'est un réseau de mères actives. Fin 2011, il y a eu une journée de « Maman Travaille » avec la création d'une association.

L'association compte 300 membres aujourd'hui ; elles sont membres de la COFACE. Elles ont été reçues par quelques personnalités politiques.

Elles ont organisé « deux journées de Maman Travaille » : en février 2012 et le 6 juin 2013.

Lors de cette journée du 6 juin 2013 ; elles ont procédé à la remise d'un prix « Maman Travaille 2013 ». Ce prix a pour objet de valoriser des bonnes pratiques et de mettre en lumière des entreprises qui valorisent la conciliation vie-privée /vie professionnelle.

ASSEMBLÉE NATIONALE

126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

bromagnan@assemblee-nationale.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

1 place Leclerc
25000 BESANÇON

tél. 03 81 21 28 05
fax. 03 81 54 37 98

barbara.romagnan@gmail.com

www.barbararomagnan.eu

f/BarbaraRomagnan
@bromagnan

2 lauréats sur ce prix :

- « BB Book » : moteur de recherche sur des places disponibles en crèche + système de garde d'urgence
- Prix Maman Travaille : Entreprise Avis de Maman = conciliation en interne avec une organisation de télé-travail.

L'étude réalisée par l'association

Cette étude nous sera envoyée par mail. Néanmoins, en voici quelques résultats clés. L'étude « Maman Travaille » a été menée par 3 experts, principalement en ligne.

- 13 % du panel vivrait sous le seuil de pauvreté sans le revenu de leur conjoint.
- 18 % du panel a un revenu de plus de 45 000 euros par an.

Les mères entrepreneuses sont moins bien payées que les mères salariées. Elles expliquent qu'en devenant entrepreneur, les femmes ont fait le choix d'acheter du temps.

- 44 % des mères qui travaillent considèrent que la recherche d'un mode de garde a été une épreuve longue et difficile.
- Plus d'une femme accueillie sur 4 estime avoir été mal accueillie à son retour de grossesse.
- Pour ¾ du PANEL, c'est dur de concilier vie privée et vie familiale
- Le principal argument d'absence d'évolution pour les femmes c'est les absences pour enfant malade

Autres données constatées :

- Dans les 5 dernières années, on a pu constater que l'angoisse tenant au mode de garde se développe de plus en plus tôt.. ; et les hommes en sont solidaires, mais ne se sentent pas pour autant concernés. Ils compatissent : « Oh, ma pauvre chérie, tu ne vas pas pouvoir retourner travailler ! ».
- Il y a une forte Opacité et une absence de critères communs pour l'accès aux crèches municipales.
- 49 % des femmes sont prêtes à changer de poste pour des meilleurs horaires

Aussi, pour l'association, l'équilibre, c'est surtout d'harmoniser les horaires de temps de travail, pour qu'ils soient assez souples et permettent de s'occuper des enfants.

- 55 % des mères estiment avoir eu leur progression de carrière stoppée par leur maternité.
- Dans 55 % des cas, c'est la mère seule qui est responsable de la vie scolaire
- 77 % du panel pense que la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle sera plus dure pour les générations futures.

On constate de plus en plus une sorte de retour de l'idéologie de la mère au foyer.

Propositions de l'association

- Sur la lettre de la CAF adressée peu après la naissance de l'enfant informant notamment du droit de recourir à un CLCA, ajouter au moins Monsieur. Aujourd'hui, elle cette lettre n'est adressée qu'à Madame.
Remarque : Souvent : lorsqu'un père s'absente, on lui demande : Mais, où est votre femme ?
- Reconsidérer les hommes dans leur rôle de père. Plus, on monte dans les sphères et moins le congé parental est pris par peur de représailles.
- Remettre en cause la règle des « Journées enfant malade » 6 journées attribuées à la mère ou aux pères uniquement s'il n'y pas d'autre parent
- Mener des réflexions sur la culture présentisme qui perdure en France alors que dans d'autres pays européens ou américains : culture de l'efficacité. Cf : *Etude de l'Université de Boston sur le Daddy Bonus et le Mommy penalty. Mise en œuvre concrète des stéréotypes.*
- Substituer à la boîte rose dans les maternités un livret pratique sur les retours à l'emploi.

Livre de Mme Schiappa : *Les 200 astuces de Maman Travaille.* - La plus utile c'est celui qui fait qui a raison.

A retenir de cette audition

L'étude qu'ils ont menée et ses résultats

Propositions

L'association du père à la lettre de la CAF

La remise en cause la règle des « Journées enfant malade »

La substitution de la boîte rose dans la maternité par un livret pratique sur les informations utiles pour préparer son retour à l'emploi.

Une réflexion sur la culture présentéiste française.